

# Règlement particulier du *Tournoi jeune 2017 du RCF* *1ere étape du circuit jeune de Paris – Poussin, Benjamin et Minime*

**Dimanche 19 novembre 2017 au Gymnase du Stade Suchet**

1 Square Henry Bataille - 75016 Paris

ARTICLE 1. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement à la compétition. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2. Cette compétition se déroule selon les règles de la FFBaD, du circuit départemental Jeune du Comité Départemental 75 et de ce règlement particulier. Une tenue de Badminton conforme aux circulaires FFBaD sera exigée sur les terrains. Elle est autorisée sous le n° de dossier 1701289.

ARTICLE 3. Elle est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre : Igor Lefort. Ses décisions sont sans appel.

ARTICLE 4. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que les officiels et les conseillers. La règle d'interdiction de conseil entre les échanges s'applique à toutes les catégories sur cette compétition.

ARTICLE 5. Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à un club du Comité Départemental 75 autorisés à jouer en catégorie Poussin, Benjamin ou Minime et ne faisant l'objet d'aucune suspension le jour de la compétition. Les joueurs devront être licenciés au plus tard le jour du tirage au sort.

ARTICLE 6. Un seul tableau est ouvert par catégorie : le simple. La compétition se déroulera sous forme de poules de 3 avec 1 ou 2 sortants par poule selon le nombre d'inscrits, suivies par un tableau d'élimination directe.

ARTICLE 7. La compétition se déroulera de **8h30 à 18h**. Les joueurs s'engagent à être présent sur place sur l'ensemble de la journée.

ARTICLE 8. Les joueurs sont répartis en 2 divisions selon le tableau suivant :

	Classement Maximum	Division Excellence	Division Honneur
Poussins G/F	aucun	12 mieux classés	Suivants
Benjamins G/F	D7	P10 à D7	NC à P11
Minimes G/F	D7	P10 à D7	NC à P11

Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est :

- Inférieur à 4 pour les garçons et inférieur à 3 pour les filles : une seule division sera proposée,
- Inférieur à 16 en Poussin, une seule division sera proposée.

Le CPPH du 9 novembre 2017 sera pris en compte pour déterminer la division à laquelle appartient un joueur.

ARTICLE 9. Les surclassements sont autorisés pour cette compétition. Les responsables des inscriptions de chaque club devront indiquer la liste de leurs joueurs dont ils désirent un surclassement de catégorie.

ARTICLE 10. Les horaires des matches seront affichés dans la salle à titre indicatif. Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 30 minutes avant l'heure prévisionnelle de leurs matches.

Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

ARTICLE 11. Les joueurs auront droit à 3 minutes « d'échauffement » à partir du moment où leur match a été annoncé. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match. Le temps de repos entre 2 matches sera au minimum de 20 minutes.

ARTICLE 12. Une tenue de badminton conforme à la réglementation en vigueur est exigée.

ARTICLE 13. Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une fois.

ARTICLE 14. Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale). En cas de litige, le volant officiel du tournoi est à utiliser (Babolat 4 pour les plumes). Ces volants seront en vente sur place. Les volants seront fournis pour les finales.

ARTICLE 15. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage, ce qui implique que les joueurs aient une connaissance du comptage des points. Il pourra être proposé aux joueurs ne participant pas à la compétition ou à des personnes présentes d'officier comme Arbitre ou Juge de ligne.

ARTICLE 16. Les vainqueurs et les finalistes de chaque tableau seront récompensés en fin de tournoi.

ARTICLE 17. Les droits d'engagement sont de **5 € par joueur**.

ARTICLE 18. La date limite des inscriptions est fixée au **6 novembre 2017**. La confection des tableaux est fixée au **9 novembre 2017**. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date, sauf en cas de justificatif présenté au plus tard le jour de la compétition.

ARTICLE 19. Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi). Pour être prises en considération, elles devront être adressées par courrier accompagnées du règlement des droits d'engagement.

En cas de surnombre d'inscriptions, le cachet de la Poste fera foi, sachant que la priorité sera donnée aux joueurs des clubs ayant le moins d'inscrits.

ARTICLE 20. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportés par le joueur en cause. Seul un responsable adulte du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

ARTICLE 21. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

ARTICLE 22. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.